

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Science de la sage-femme: pratiques extrahospitalières et soins à domicile			
Ancien Code	PAMI4B46SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF4460		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be) Amandine FUMIERE (amandine.fumiere@helha.be) Sylvie ROBERTI (sylvie.roberti@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité se centre essentiellement sur la pratique libérale de la sage-femme à domicile: le suivi extra-hospitalier. Même période, même approche convergente dans la pratique sage-femme. Ces activités d'apprentissage permettent aux étudiantes sages-femmes de s'initier aux soins continus et personnalisés, tout en répondant aux besoins spécifiques des patientes en dehors du cadre hospitalier traditionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
 - 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

Acquis d'apprentissage visés

Etre capable de prendre en charge l'activité obstétricale relative à l'exercice professionnel de la sage-femme dans le cadre extra-hospitalier,

adapter sa pratique de manière compétente et sécurisée en dehors des structures hospitalières, tout en répondant aux besoins spécifiques des patientes..

Reconnaître les dystocies, les pathologies, et urgences obstétricales en extra-hospitalier et les gérer en collaboration interdisciplinaire

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B46SFA	Suivi de parturientes et accouchées en extrahospitalier et soins à domicile	18 h / 1 C
PAMI4B46SFB	Rééducation périnéo-sphinctérienne	6 h / 1 C
PAMI4B46SFC	Cadre de la pratique obstétricale extrahospitalière	6 h / 1 C
PAMI4B46SFD	AIP Communication et travail en réseau	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI4B46SFA	Suivi de parturientes et accouchées en extrahospitalier et soins à domicile	10
PAMI4B46SFB	Rééducation périnéo-sphinctérienne	10
PAMI4B46SFC	Cadre de la pratique obstétricale extrahospitalière	10
PAMI4B46SFD	AIP Communication et travail en réseau	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les savoirs visent à préparer les sages-femmes à exercer de manière compétente et sécurisée en dehors des

structures hospitalières, tout en répondant aux besoins spécifiques des patientes , en intégrant la collaboration interdisciplinaire via les réseaux de santé

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Suivi de parturientes et accouchées en extrahospitalier et soins à domicile			
Ancien Code	15_PAMI4B46SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4461		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le cadre global ddes principes d'administration, de gestion et d'économie de la santé et, particulièrement pour la prise en charge de l'activité obstétricale relative à l'exercice professionnel de la sage-femme dans le cadre extra-hospitalier

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Globalement :

Etre capable de prendre en charge l'activité obstétricale relative à l'exercice professionnel de la sage-femme dans le cadre extra-hospitalier, qui peut comprendre :

- le diagnostic de grossesse
- la consultation prénatale et l'accompagnement de la grossesse
- la préparation à la naissance
- la surveillance des grossesses à risques sur prescription médicale
- la surveillance du travail
- l'assistance à l'accouchement
- la pratique de l'accouchement eutocique
- l'accompagnement du post-partum immédiat, médiat et lointain de la mère et du nouveau-né
- la consultation postnatale
- l'accompagnement de la famille

Soit un accompagnement global de la naissance

Concrètement :

→ Connaître et analyser

- les démarches administratives à entreprendre en entrant dans la profession
- les différents statuts
- le fonctionnement de la convention
- l'organisation dans les activités de la sage-femme libérale
- l'organisation en maison de naissance

la collaboration avec les autres professionnels autour de la naissance Etre capable d'expliquer aux (futurs) parents : les différentes activités proposées par les sages-femmes libérales, à domicile et en maison de naissance les honoraires et remboursements

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I. 1. 2. II. 1. 2. 3. III. 1. 2. 3. IV. 1. 1/ 2/ 2. 1/ 2/ 3. 1/ 2/ 4. 1/ 2/ 5. 1/ 2/ 6. V. 1. 2. VI. 1. 2. 3.
 GENERALITES

Objectifs du cours
 Références bibliographiques DEMARCHES ADMINISTRATIVES Démarches pour toutes les diplômées Démarches pour la pratique libérale Différents statuts
 LA CONVENTION
 Synthèse
 Honoraires et remboursements Comparaison des coûts
 ACTIVITES DE LA SAGE-FEMME LIBERALE Préparation à l'accouchement
 En pratique Facturation
 Consultations prénatales En pratique
 Facturation
 Surveillance des grossesses à risques
 En pratique Facturation
 Surveillance du travail et accouchement En pratique
 Facturation
 Soins postnatals
 En pratique Facturation
 Cas particuliers
 LES MAISONS DE NAISSANCE
 Définition, objectifs et buts d'une maison de naissance Organisation
 LA COLLABORATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS autour de la naissance Le travail en réseau
 Les partenaires périnatals
 La collaboration dans la pratique de la sage-femme libérale

Démarches d'apprentissage

Exposé-Réflexion, mise en situation

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses à la demande de l'étudiant

Sources et références

Cités dans les PP

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Visite virtuelle de la maison de naissance

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Rééducation périnéo-sphinctérienne			
Ancien Code	15_PAMI4B46SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4462		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Amandine FUMIERE (amandine.fumiere@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cours à la fois théorique et pratique.
Séances de simulation de rééducation manuelle
Approche en situation de l'électro-stimulation et biofeedback

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1:

Compréhension de l'anatomie et de la physiologie périnéale : Restituer les bases anatomiques et physiologiques du périnée, y compris les muscles, les nerfs et les structures de soutien
Reconnaitre les pathologies courantes

Compétence 5:

Évaluation clinique : Développer des compétences pour évaluer les dysfonctionnements périnéaux à travers des examens cliniques et des tests spécifiques.
Techniques de rééducation : reconnaître les différentes techniques de rééducation périnéale, telles que les exercices de contraction musculaire, le biofeedback, et l'électrostimulation

Compétence 6:

Éducation des patientes : Apprendre à éduquer les patientes sur l'importance de la rééducation périnéale et les encourager à adopter des habitudes de vie favorables à la santé périnéale

Compétence 7:

Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel : Approche holistique : Intégrer la communication interpersonnelle dans le suivi de la santé périnéale

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Rappel anatomique
Rappel de la physiologie de la miction
La rééducation manuelle en 5 séances

L'électrostimulation
Le biofeedback
Séances pratiques

Démarches d'apprentissage

Confronter la théorie et la pratique à travers des séances concrètes de simulation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Soutien des étudiants tout au long des cours

Sources et références

Rééducation périnéale
De Dominique Grosse, Jean Sengler
2010, Elsevier Masson

La rééducation périnéale - urobichat.fr
<http://www.urobichat.fr/file/medtool/webmedtool/urobtool02/botm0052/pdf00001.pdf>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint
Séances de simulation
Initiation avec l'appareil de biofeedback

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Cadre de la pratique obstétricale extrahospitalière			
Ancien Code	15_PAMI4B46SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4463		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à préparer les futures sages-femmes à s'installer en tant qu'indépendantes, en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour naviguer dans le cadre légal et réglementaire de cette pratique. Nous aborderons les démarches administratives incontournables pour débiter une activité indépendante, les aspects financiers et la tarification des soins en fonction de la nomenclature INAMI, ainsi que les obligations légales et déontologiques.

En parallèle, une partie pratique permettra aux étudiantes de se familiariser avec les mises en situation courantes de la pratique extra-hospitalière, en simulant des consultations à domicile et en développant des compétences en gestion de cabinet. Ce cours offrira une base solide pour celles qui souhaitent se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat en tant que sage-femme, tout en assurant un accompagnement de qualité aux patientes dans un cadre extra-hospitalier.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Comprendre les démarches administratives nécessaires pour s'installer en tant que sage-femme indépendante.
Maîtriser les aspects légaux et réglementaires liés à la pratique indépendante.
Connaître les différentes tarifications des soins et la nomenclature INAMI.
Appliquer les connaissances acquises lors de mises en situation pratique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction à la Pratique Indépendante
Les Démarches Administratives pour Devenir Sage-Femme Indépendante
Les obligations légales :
La Tarification des Soins en Pratique Extra-Hospitalière
Facturation et remboursement :
Aspects Juridiques et Réglementaires
Gestion d'un Cabinet Indépendant
Mises en Situation Pratique

Démarches d'apprentissage

Cours ex cathedra
Échanges entre pairs
Exercisation

Dispositifs d'aide à la réussite

Soutien de l'étudiant tout au long du cours

Sources et références

Articles donnés au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint

Power Point + prise de notes

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Examen Q3 avec même modalité que l'examen Q2

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Communication et travail en réseau			
Ancien Code	15_PAMI4B46SFD	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4464		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie ROBERTI (sylvie.roberti@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'AIP communication et réseau s'inscrit dans le cadre de la continuité du cours Psychologie 4 et des AIP communication 1-2-3. Il s'agit de pouvoir communiquer et collaborer au sein d'un réseau qui se crée autour de la patiente et de sa famille.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'objectif est de permettre aux étudiantes de percevoir l'importance du travail en réseau et des informations à communiquer au sein de celui-ci.

Les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

- Compétence 3 Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les concepts abordés seront les suivants:

- démarche en réseau
- L'intérêt du réseau au bénéfice du patient et de sa famille

- la communication : que dire, quoi comment ?
- exemple concrets de réseau autour des patients

la sage-femme: élément clé du réseau autour de la patiente. avant/pendant et après la grossesse.

Démarches d'apprentissage

Démarche d'apprentissage en partant d'expérience de terrain amenés par les étudiants et par le professeur
Invitation d'intervenants extérieurs qui travaillent en réseau autour de problématique liées à la pratique du métier de sage-femme

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours magistral et cours pratique avec des mise en situation, débats, discussion,...
Support vidéos et invitation d'experts en lien avec le cours

Sources et références

- supports vidéos, documents, bibliographie en lien avec le cours mise sur ConnectED
- livres et liens amenés par les experts.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support d cours (slides, documents,vidéos,..) seront mises en ligne sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera mise en lien avec la présentation d'un travail au cours Psychologie 4 et la remise d'un travail de synthèse. Une attention sera demandée en lien avec la pratique de réseau.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).